

L'excès est dangereux, surtout l'excès de zèle

En sanctionnant prestement le P/APC de Khenchela, le pouvoir a voulu faire passer son incendiaire provocation pour une inusuelle bavure. Et pour s'en laver les mains, il a donc décidé de révoquer cet élu consciencieusement zélé. Si consciencieusement zélé qu'il a publié son post provocateur la veille de la visite du candidat Nekkaz dans "sa" ville. Il y promet d'ailleurs d'interdire "sa" commune et "son" APC à tous ceux qui ne sont pas dans la promotion de la candidature de "fakhamat erraïs Bouteflika". Mais aucun membre de la hiérarchie administrative, aucun superviseur de la norme démocratique et de la règle constitutionnelle, aucun gardien de la sécurité et de la "stabilité" nationale n'est venu préventivement lui rappeler que Khenchela n'est pas encore seigneurie. Pourquoi ? Parce qu'il est naturel, dans la culture du régime, qu'on ferme les espaces de pouvoir et les institutions aux opposants. Sans le soulèvement républicain des Khenchelis, l'action serait passée, aux yeux de tuteurs de l'édile local, pour une belle opération militante.

Enfin, le malheureux

Kamel Hachouf est victime d'avoir échoué à fermer, sans incidents, la ville à Nekkaz et ses partisans. La preuve en est qu'à contrario, le comité qui, à Tlemcen, a réservé un accueil violent au même candidat et qui l'a agressé en scandant le nom de Bouteflika n'a nullement été inquiété. Ni sur-le-champ ni plus tard. On est donc plus enclin à penser que la sanction décidée par le wali de Khenchela est plutôt motivée par le désir de calmer une population locale révoltée par le comportement sectaire de leur P/APC que de faire valoir le principe démocratique d'égal traitement des candidats et des citoyens. Et comme la culture du système est ainsi faite — on fait du zèle même lorsqu'il s'agit de punir le zèle ! —, les autorités se sont rappelé qu'une affaire de justice concernant ce P/APC était pendante dans un tribunal. Double peine donc pour l'édile dévoué mais désavoué : au lendemain de sa fanfaronnade pyromanie, il perd sa position dans le système et entame une carrière de justiciable ordinaire ! Qui nous dit que ce n'est pas pour se faire pardonner son infraction présumée qu'il en rajoute dans la défense du régime ?

Dans la pratique de l'usage politique de la fonction officielle, le désormais ex-P/APC de Khenchela est loin de constituer l'exception. On ne peut pas généraliser, parce qu'il y a des fonctionnaires qui résistent à la pression hiérarchique pour une orientation partisane dans l'exécution de ses tâches et parce qu'il y a des activités qui échappent à l'usage politique du service public, mais la règle est que le fonctionnaire, élu ou désigné, intègre, dans la conduite de sa mission, les attentes politiques du pouvoir. Et les obstructions aux droits des acteurs politiques opposants ou contestataires font partie de ces attentes. Les walis, chargés de sanctionner les écarts des autorités locales en matière démocratique, eux-mêmes les piliers du contrôle politique de la société et de sa maîtrise électorale.

Mais apparemment, l'excès est véritablement dangereux en tout, même dans la brosse. Et à considérer les excès qu'elle suscite chez beaucoup, on peut présager de nombreuses déchéances.

M. H.